

MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MARS 2024

DELIBERATION N° 2024-01-001

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION dressé par :
Monsieur Bertrand FARAUT du 02/01/2023 au 31/07/2023
Monsieur Jérôme DELL AGOSTINO du 01/08/2023 au 31/08/2023
Madame Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE du 01/09/2023 au 31/12/2023

Le onze mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14
Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1
Votants : Pour : 14 Contre : -
Date de convocation : 26 février 2024
Date de mise à disposition du public : 14/03/2024

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

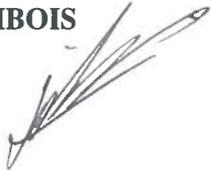
Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Menthonnex-en-bornes, le onze mars deux mil vingt quatre.

Au registre sont les signatures.

**La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS**



**Le Maire,
Guy DEMOLIS**



*Certifié exécutoire le 14/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 14/03/2024
Et de sa mise à disposition du public le : 14/03/2024*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

N° 2024/01/002

Nombre de membre en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES : Pour : 13 Contre : 0
 Date de convocation : 26 février 2024
 Séance du 11 mars 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CHAMOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par M. Guy DEMOLIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		552.783,12	187.866,43		187.866,43	552.783,12
Opérations de l'exercice	634.091,29	877.130,33	892.201,08	886.264,27	1.526.292,37	1.763.394,60
TOTAUX	634.091,29	1.429.913,45	1.080.067,51	886.264,27	1.714.158,80	2.316.177,72
Résultats de Clôture		795.822,16	193.803,24			602.018,92
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						602.018,92

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés au dos ;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : MM Guy DEMOLIS. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

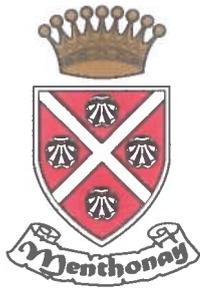
La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS



*Certifié exécutoire le 15/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 15/03/2024
Et de sa mise à disposition
au public le : 15/03/2024*

Le Président,
Olivier CHAMOT





MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2024
N° 2024-01-003

Le onze mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14
Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1
Votants : Pour : 14 Contre : -
Date de convocation : 26 février 2024
Date de mise à disposition du public :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Vu les résultats 2023 de la Commune de MENTHONNEX EN BORNES faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 795.822,16 € et un déficit d'investissement de 193.803,24 €.

Vu l'absence de crédits reportés en dépenses et recettes pour la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- . au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : la somme de 193.803,24 euros
- . au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 602.018,92 euros.

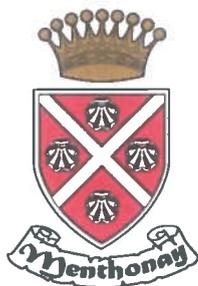
Ainsi fait et délibéré, à Menthonex-en-Bornes, le onze mars deux mil vingt quatre.

La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS



Le Maire,
Guy DEMOLIS

*Certifié exécutoire le 14/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 14/03/2024
Et de sa mise à disposition du public le : 14/03/2024*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2024
N° 2024-01-004

Le onze mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Votants : Pour : 14 Contre : -

Date de convocation : 26 février 2024

Date de mise à disposition du public :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2024 tel que suit

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1.460.381,92	1.334.480,45
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	1.460.381,92	1.334.480,45

Ainsi fait et délibéré, à Menthonnex-en-Bornes, le onze mars deux mil vingt quatre.

La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS

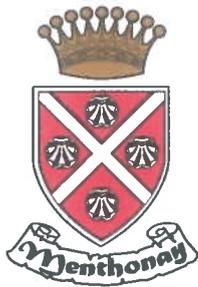


Le Maire,
Guy DEMOLIS

Certifié exécutoire le 14/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission

en Sous-Préfecture le : 14/03/2024

Et de sa mise à disposition du public le : 14/03/2024



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2024
N° 2024-01-005

Le onze mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Votants : Pour : 14 Contre : -

Date de convocation : 26 février 2024

Date de mise à disposition du public :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des taux d'imposition de 2024 des deux taxes directes locales.

En conséquence, il propose pour 2024 les taux suivants :

- T.F.P.B : 15.75 %
- T.F.P.N.B 23.09 %
- Taxe d'habitation 5.74 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOPTE les taux tels que proposés.

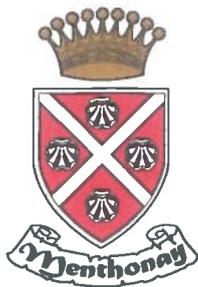
Ainsi fait et délibéré, à Menthonnex-en-Bornes, le onze mars deux mil vingt quatre.

La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS

Le Maire,
Guy DEMOLIS



*Certifié exécutoire le 14/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 14/03/2024
Et de sa mise à disposition du public le : 14/03/2024*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2024
N° 2024-01-006

Le onze mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Votants : Pour : 14 Contre : -

Date de convocation : 26 février 2024

Date de mise à disposition du public :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : DELEGATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Considérant que la commune de Menthonnex-en-Bornes a adopté la nomenclature M57 détaillée au 1^{er} janvier 2023 par délibération n° 2022-04-003 du 25/07/2022,

Considérant qu'en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

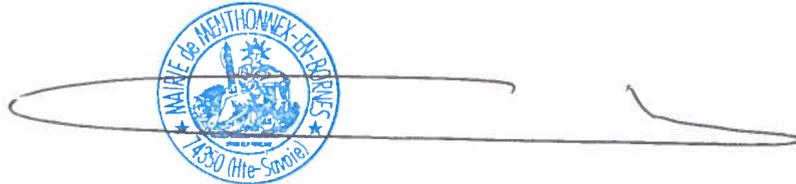
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre les dispositions nécessaires ainsi qu'à signer les documents de mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Menthonnex-en-Bornes, le onze mars deux mil vingt quatre.

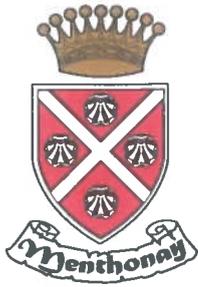
**La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS**



**Le Maire,
Guy DEMOLIS**



*Certifié exécutoire le 14/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 14/03/2024
Et de sa mise à disposition du public le : 14/03/2024*



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2024
N° 2024-01-007

Le onze mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Votants : Pour : 14 Contre : -

Date de convocation : 26 février 2024

Date de mise à disposition du public :

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (Procuration à M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents ou excusés : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**OBJET : SUBVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION CANTINE-
GARDERIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune soutient l'association cantine-garderie de menthonnex-en-Bornes dans son action de gestion de la cantine et de la garderie périscolaire.

Ce soutien se matérialise depuis de nombreuses années par la mise à disposition des locaux et la prise en charge des dépenses d'énergie, mais aussi par des subventions de fonctionnement attribuées à l'association.

Afin de faire face à l'accroissement des effectifs et de l'inflation, il a été prévu lors du vote du budget 2024 un montant de 28.800 €.

Aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs doit être passée dès lors qu'une subvention allouée à une association par une autorité administrative dépasse le seuil de 23.000,00 €.

La convention est jointe en annexe.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la conclusion avec l'association cantine garderie de Menthonnex-en-Bornes de la convention d'objectifs ci-annexée.

Cette convention sera renouvelable chaque année, par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au versement de cette subvention.
- **DECIDE** d'accorder, pour l'année 2024, une subvention à l'association cantine garderie de 28.800 €.
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au compte 65748 du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, à Menthonnex-en-Bornes, le onze mars deux mil vingt quatre.

La secrétaire de séance,
Sandrine JOLIBOIS



Le Maire,
Guy DEMOLIS



Certifié exécutoire le 27/03/2024
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 27/03/2024
Et de sa mise à disposition du public le : 27/03/2024

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION CANTINE GARDERIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

ENTRE :

- La commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, représentée par son maire, Monsieur Guy DEMOLIS, d'une part ;

ET

- L'association cantine garderie de Menthonnex-en-Bornes représentée par sa présidente, Madame Nathalie HENRY, d'autre part.

PREAMBULE

La cantine et la garderie périscolaire de la commune sont gérées par une structure associative composée de représentants de parents d'élèves et de la municipalité. Actuellement, l'école communale est fréquentée par 128 élèves, susceptibles d'utiliser à tout moment les services de cette structure.

MISIONS

* assurer la gestion, le fonctionnement, l'encadrement des enfants confiés par les parents d'élèves en dehors des horaires d'ouvertures de l'école.

* assurer la gestion, le fonctionnement, la distribution des repas, l'encadrement des élèves fréquentant la cantine pendant la pose méridienne ainsi que le nettoyage et la propreté des locaux.

La structure a en charge la tarification, l'encaissement des prestations, le règlement des fournitures et frais de fonctionnement ainsi que le recrutement et le paiement du personnel.

MOYENS

La commune met à disposition de l'association les locaux, l'énergie, le chauffage, le téléphone, internet et les produits d'entretien ainsi que son appui technique dans divers domaines nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

MONTANT DE LA SUBVENTION

La commune s'engage pour sa part, par cette convention, à verser à l'association une subvention annuelle de fonctionnement, mandatée en une ou plusieurs fois, calculée en fonction de la fréquentation et du bilan financier de l'association.

RENOUVELLEMENT

La présente convention est établie pour une année et est renouvelable par tacite reconduction. Chacune des parties pourra la rompre à son terme et devra pour se faire respecter un préavis de 3 mois.

Fait à Menthonnex-en-Bornes, le 11 mars 2024

La Présidente ,
Nathalie HENRY

Le Maire,
Guy DEMOLIS

